

**Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 11 janvier 2017 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.**

**Sont présents :**

Madame la conseillère Denise Soucy  
Madame la conseillère Pauline Sauvé  
Monsieur le conseiller Gilles Labelle  
Monsieur le conseiller Réjean Hardy  
Monsieur le conseiller François Lafrenière  
Madame la conseillère Françoise Lafrenière

**Sont aussi présents :**

Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard  
Madame l'adjointe exécutive Andrée Bertrand

**Citoyen**

Monsieur Christian Fournier

---

**Ouverture de la séance par le maire**

---

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

---

**2017-01-001 Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2016**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2016**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-004 Rapport d'incendie de décembre 2016**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le rapport mensuel du mois de décembre 2016 tel que présenté par Monsieur le directeur du service d'incendie Marc Barbe.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-005 Lettre de remerciement à Monsieur Louis Gauthier, responsable du schéma de couverture de risque en sécurité incendie, de la MRC Vallée-de-la-Gatineau**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de transmettre une lettre de remerciement à Monsieur Louis Gauthier, responsable du schéma de couverture de risque en sécurité incendie, de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, suite à la présentation qu'il a fait aux membres du Comité des services aux citoyens le 6 janvier 2017.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-006 Demande au Ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie portant sur l'autoévaluation des avertisseurs de fumée**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de transmettre une demande au Ministère de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie afin d'obtenir de l'information sur les mesures applicables quant à l'autoévaluation des avertisseurs de fumée dans l'ensemble des propriétés situées sur le territoire de la municipalité, soient tous les chalets, les résidences, incluant ceux situés dans le périmètre d'urbanisation.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-007 Installation des compteurs d'eau dans le secteur du Mont Ste-Marie à la demande du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'installer dix (10) compteurs d'eau dans les résidences de domiciliés permanents dans le secteur du Mont Ste-Marie tel que demandé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-008 Adoption du journal des déboursés**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adopter les comptes de la période, portant les numéros 8127 à 8182 inclusivement pour un montant total de 507 897.49 \$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-009 Adoption du journal des salaires et des remises provinciales et fédérales**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le journal des salaires et des remises provinciales et fédérales pour les périodes 48 à 52 au montant de 87 850.87 \$.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-010 Adoption du rapport financier**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu d'adopter le rapport financier pour la période se terminant le 31 décembre 2016 tel que présenté par Monsieur le directeur général, secrétaire-trésorier Yvon Blanchard.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-011 Vote par correspondance lors des élections municipales 2017**

---

**Considérant** que la municipalité souhaite maintenir les droits démocratiques aux électeurs inscrits sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée, cependant le vote par correspondance ne pourra être utilisé par les personnes qui résident par exemple à l'année sur le territoire de la municipalité.

**Considérant** que la municipalité est capable de rencontrer toutes les obligations et formalités entourant le processus électoral du vote par correspondance.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que les personnes qui sont domiciliées lors de tout scrutin.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-012 Adoption du Règlement # 2017-01-001 modifiant le Règlement # 2016-06-002 déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adopter le Règlement # 2017-01-001 modifiant le Règlement # 2016-06-002 déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



Canada  
Province de Québec  
MRC Vallée-de-la-Gatineau

**Règlement # 2017-01-001**

---

**Règlement déterminant la tarification des services municipaux, permis, certificats et autres**

---

**Considérant** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil, tenue en date du 14 décembre 2016.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le conseil ordonne et statue par la présente ainsi qu'il suit, à savoir :

---

**ARTICLE 1 Les tarifs pour services municipaux, permis, certificats et autres frais apparaissent à la grille suivante :**

- Certificat de lotissement
  - Premier emplacement 120.00\$
  - Emplacement additionnel 20.00\$
- Permis de lotissement
  - Chacun des emplacements à bâtir 10.00\$
- Modification à un avant-projet déjà approuvé 60.00\$
- Bâtiment résidentiel neuf
  - Chaque unité de logement 250.00\$
- Commerce, industrie, institution, public
  - Base 500.00\$
  - Ajout par pied<sup>2</sup> 0.25\$
- Bâtiment mixte
  - Commerce-résidence, condominium de base 250.00\$
  - Ajout par pied<sup>2</sup> commercial 0.25\$

•	Certificat affichage	25.00\$
•	Permis pour regrattier, ferrailleur, récupérateur	10,000.00\$
•	Ouvrage de captage des eaux	100.00\$
•	Ponceau, entrée charretière	50.00\$
•	Installation septique	
•	• Émission du permis	250.00\$
•	• Dépôt remboursable à l'obtention de certificat	250.00\$
•	Branchement au réseau aqueduc ou égout	250.00\$
•	Modification à un branchement existant eau ou égout	100.00\$
•	Cabinet fosse sèche	50.00\$
•	Quai, patio, galerie, remise moins de 10 m <sup>2</sup> , piscine, spa	25.00\$
•	Changement bardeaux couverture	100.00\$
•	Agrandissement bâtiment principal	100.00\$
•	Rénovation bâtiment principal	100.00\$
•	Garage, bâtiment accessoire, remise (+ de 10m <sup>2</sup> )	100.00\$
•	Agrandissement commerce, institution publique	
•	• Base	250.00\$
•	• Ajout par pied <sup>2</sup>	0.25\$
•	Déplacement bâtiment principal	250.00\$
•	Déplacement bâtiment accessoire	75.00\$
•	Changement usage	75.00\$
•	Démolition bâtiment principal	75.00\$
•	Démolition bâtiment accessoire	25.00\$
•	Construction temporaire	
•	• Par mois pour période déterminée	20.00\$
•	• Installation d'une caravane pliante, roulotte, abri temporaire, motorisé, etc., en dehors d'un terrain de camping, une seule installation par unité d'évaluation pour une période de plus de 90 jours	200.00\$
•	Travaux dans le littoral ou bande protection riveraine	Voir RCI
•	Installation ou déplacement enseigne	25.00\$
•	Modification au règlement zonage	
•	• Base	2,500.00\$
•	• Référendum	Frais réels
•	Fournaise extérieure	50.00\$
•	Vidange de fosse septique (autre que le programme)	
•	• Fosse de rétention (par vidange)	110.00\$
•	• Fosse de rétention de plus de 2500 gallons Par 100 gallons supplémentaires	3.00\$
•	• Vidange en dehors du programme régulier pour système autre que fosse rétention	110.00\$
•	• Vidange en dehors du programme régulier pour Système autre que fosse de rétention pour cause de travaux majeurs ou changement du système	Gratuit
•	• Vidange en dehors des heures régulières en surplus du tarif établi	120.00\$
•	• Vidange toilette portative	50.00\$
•	Numéro civique (Plaquette)	45.00\$
•	Documents	

• Copie compte de taxe et certificat	5.00\$
• Carte routière et plaque véhicule	2.00\$
• Attestation de conformité pour production animale	25.00\$
• Transmission de documents par fax local	2.00\$
• Transmission par fax interurbain	5.00\$
• Transmission de document par messenger	15.00\$
○ Carte goutte d'eau lac des Bagnoles et 31 Milles (selon le coût et les frais d'expédition)	
• Épinglette	1.00\$
• Casquette	10.00\$
• Photocopies :	
▪ OSBL de la municipalité :	
• Noir et blanc	0.10\$
• Couleur	0.20\$
▪ Autre personne, commerce ou organisme	
• Noir et blanc (moins de 15)	0.35\$
• Noir et blanc (Plus de 15)	0.30\$
• Couleur (moins de 15)	0.45\$
• Couleur (plus de 15)	0.40\$
• Recherche aux archives par les employés	Coût réel
• Rapport accident ou autre	13.75\$
• Extrait du rôle	0.40\$
• Copie de page de règlement (max 35.00\$)	0.35\$
• Copie de liste électorale (par nom)	0.01\$
• Étiquette autocollante	0.10\$
• Plastification 8,5 X 11 et moins	2.00\$
• Plastification 8,5 X 14	3.00\$
• Transmission par courriel ou par la poste :	
▪ Document à caractère officiel	10.00\$
▪ Document informatif	Gratuit
• Ouverture de l'écocentre	20.00\$
• Pneus avec jante	5.00\$
• Bardeaux ½ tarif	15.00\$
• Débris construction, camionnette et remorque (8x12 et -)	30.00\$
• Débris construction ½ tarif	15.00\$
• Remorque 8x12 et +	45.00\$
• Métal et végétaux (diamètre inférieur à 8")	Gratuit
• Location emplacement de camping par jour	
• VR et roulottes	25.00\$
• Tente et tente-roulottes	25.00\$
• Stationnement au quai public	
• Par jour	8.00\$
• Courte durée (7 jours et moins)	40.00\$
• Saisonnier	125.00\$
• Propriétaire foncier LSM	Gratuit
• Location salles centre communautaire	
• La tenue d'activités ou d'événements à but non lucratif des contribuables de la municipalité de Lac-Sainte-Marie.	Gratuit
• Les soirées familiales et les réceptions de mariage organisées par des contribuables	Gratuit
• Les cours d'accréditation et de la formation où les participants doivent déboursier une somme quelconque (arme à feu, piégeage, embarcation à moteur, etc.)	150.00 \$
• Les soirées familiales et/ou les réceptions de mariage et toutes activités à caractère privé organisées par et pour des non-résidents et non-contribuables	250.00\$

- Les activités organisées par des entreprises ou sociétés privées n'œuvrant pas sur le territoire de la municipalité de Lac-Sainte-Marie 250.00\$

**ARTICLE 2 Le présent règlement abroge toutes dispositions semblables dans les règlements et résolutions (R) portant les numéros suivants :**

2005-06-011	R2013-07-202
R2014-08-261	2011-10-001
2012-01-001	2012-01-003
2015-01-001	2015-07-001
2015-12-001	2016-06-002

**ARTICLE 3 Les tarifs pour services municipaux, permis, certificats et autres frais sont applicables à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement.**

\_\_\_\_\_  
Gary Lachapelle  
Maire

\_\_\_\_\_  
Yvon Blanchard  
Directeur général, secrétaire  
trésorier

**2017-01-013 Adoption du Règlement # 2017-01-002 modifiant le Règlement # 2015-12-007 - Règlement déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2017**

Il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu d'adopter le Règlement # 2017-01-002 modifiant le Règlement # 2015-12-007 - Règlement déterminant les taux de taxes pour l'exercice financier 2017.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



**Canada  
Province de Québec  
MRC Vallée-de-la-Gatineau**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-01-002**

**RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXES  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil, tenue en date du 14 décembre 2016.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu que le conseil ordonne et statue par la présente ainsi qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1 TAUX APPLICABLE SUR LA VALEUR IMPOSABLE AU RÔLE D'ÉVALUATION 2017**

Taxes foncières générales	0.3845 /100\$ d'évaluation
Taxes distinctes agricoles	0.2881 /100\$ d'évaluation
Taxes service de la dette	0.0979 /100\$ d'évaluation
Taxes MRCVG	0.1142 /100\$ d'évaluation
Taxes Sûreté du Québec	0.0382 /100\$ d'évaluation
Taux des taxes spéciales : «Secteur Mont Ste-Marie»	
Taxe de secteur MSM-Eau	0.0635 /100\$ d'évaluation
Taxe de secteur MSM- Égout	0.0520 /100\$ d'évaluation

**N.B.**

Le total du taux de la taxe est donc de 0.6348/100\$ d'évaluation.  
Le total du taux de la taxe, distinct agricole, est de 0.5383 /100\$ d'évaluation.

**ARTICLE 2                    TARIF FIXE APPLICABLE SUR LES UNITÉS  
D'ÉVALUATION IMPOSABLES 2017**

Développement économique et touristique	22.17\$
Fonds Bleu	2.75\$
50% Service de la police	53.31\$
CDE-LSM	11.00\$

EXEMPTION : Les immeubles reconnus comme étant une rue ou un chemin, privé ou public, ainsi que tout emplacement ne pouvant faire l'objet d'un permis de construction.

**ARTICLE 3                    TARIF DE COMPENSATION POUR LE  
SERVICE D'AQUEDUC (secteur MSM  
seulement)**

**3-1                            RÉSIDENTIEL (par unité de logement)**

Tarif de base	90.00\$
Par chambre à coucher	45.00\$
Par terrain vague résidentiel	87.50\$

**3-2                            COMMERCIAL**

TAUX FIXE :	
Hôtel l'Abri	5 022.00\$
Ski-Entrepôt-Trappeur-etc.	7 519.00\$
Golf	3 347.50\$
Motel Alpine	930.00\$

**ARTICLE 4                    TARIF DE COMPENSATION POUR LE  
SERVICE D'ÉGOUT (secteur MSM seulement)**

**4-1                            RÉSIDENTIEL (par unité de logement)**

Tarif de base	400.00\$
Par chambre à coucher	157.00\$
Par terrain vague – résidentiel	382.00\$

**4-2                            COMMERCIAL**

TAUX FIXE :	
Auberge l'Abri	5 616.00\$
Alpine	1 040.00\$
Ski	23 211.00\$

**ARTICLE 5                    TARIF DE COMPENSATION POUR LE  
SERVICE DE DISPOSITION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES**

**5-1                            TAUX FIXE RÉSIDENTIEL**

Déchets domestiques – élimination	100.00\$
Déchets domestiques – élimination ½ tarif	50.00\$
Collecte sélective – recyclage	39.00\$
½ tarif collecte sélective – recyclage	19.50\$

**5-2                            TAUX FIXE COMMERCIAL**

Commerces – élimination/recyclage	245.00\$
Ski – Trappeur – Entrepôt, etc.	3 450.00\$
Golf	880.00\$
Garage	1 970.00\$

**ARTICLE 6                    TARIF DE COMPENSATION POUR LE  
SERVICE DE VIDANGE DE FOSSES**

**6-1                            VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE PAR  
OCCUPATION**

Annuelle – vidange 2 ans – tarif annuel	100.00\$
Saisonnnière – vidange 4 ans – tarif annuel	50.00\$

En plus, toute fosse septique dépassant 2500 gallons sera tarifée annuellement 3\$ des 100 gallons supplémentaires.

Service après les heures ouvrables et les fins de semaine selon la disponibilité des employés, un montant supplémentaire de 120\$ sera exigé.

**ARTICLE 7                    TARIF FIXE APPLICABLE SUR LES UNITÉS DE LOGEMENT**

Plaquette et numérotation civique – nouvelle demande 45.00\$

**ARTICLE 8                    TERRITOIRE AGRICOLE**

Considérant la loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles pour l'ensemble du territoire agricole situé dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie :

*« Les frais professionnels relatifs aux normes des distances séparatrices ainsi qu'aux normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes, telles que l'élevage à forte charge d'odeur, seront à la charge du demandeur ainsi que tous les frais reliés à la consultation publique tenue par la MRC Vallée-de-la-Gatineau, conformément exigences des lois applicables. »*

**ARTICLE 9                    AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

Le présent règlement abroge tous les autres règlements similaires antérieurs. Le présent règlement sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2017, selon les modalités de la loi.

---

Gary Lachapelle  
Maire

---

Yvon Blanchard, Directeur  
général, secrétaire trésorier

---

**2017-01-014            Renouvellement du contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de renouveler le contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions et d'acquitter les sommes suivantes à partir des postes budgétaires respectifs :

- Accès cité finance :
  - 7 669.34 \$ du poste budgétaire 02-13000-527;
  - 797.91 \$ du poste budgétaire 02-14000-527;
- Accès cité finance :
  - 3 748.05 \$ du poste budgétaire 02-61000-527;
  - 1 007.88 \$ du poste budgétaire 02-49000-527
- Unité d'évaluation en ligne :
  - 724.42 \$ du poste budgétaire 02-15000-527.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-015            Renouvellement de l'abonnement 2017 auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de renouveler l'abonnement 2017 auprès de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) au montant de 217.12 \$ (taxes incluses) à partir du poste budgétaire 02-13000-494.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-016      Renouvellement de l'abonnement 2017 auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de renouveler l'abonnement 2017 auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) au montant de 402.41 \$ (taxes incluses) à partir du poste budgétaire 02-61000-494.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-017      Renouvellement de l'abonnement 2017 auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de renouveler l'abonnement 2017 auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FCM) au montant de 1 064.62 \$ (taxes incluses) à partir du poste budgétaire 02-11000-494.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-018      Renouvellement de l'abonnement au recueil 2017 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de renouveler l'abonnement au recueil 2017 de la Fédération québécoise des municipalités (FCM) au montant de 220.50 \$ (taxes incluses) à partir du poste budgétaire 02-13000-494.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-019      Renouvellement de l'abonnement 2017 auprès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ)**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de renouveler de renouveler l'abonnement 2017 auprès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) au montant de 287.44 \$ (taxes incluses) à partir du poste budgétaire 02-22000-494.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-020      Demande de transfert de fonds au Comité de développement économique de Lac-Sainte-Marie (CDE)**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de transférer les fonds destinés au Comité de développement économique de Lac-Sainte-Marie (CDE) à partir du poste budgétaire 02-62200-411 comme suit :

- La somme due suite à la vérification des comptes et de la production des états financiers pour l'année financière 2016, soit 24 500.00 \$;
- La somme de 20 000.00 \$ pour l'année financière 2017.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-021      Demande d'aide financière dans le cadre du Programme de projets «Découverte» de Loisir Sport Outaouais**

---

**Considérant** que Loisir Sport Outaouais offre une subvention qui vise la découverte d'activités sportives et de plein air et a pour objectif d'inciter les municipalités, les fédérations sportives et de plein air, les clubs, les

associations ou toute autre organisation des milieux du sport et du plein air à améliorer ou à diversifier leur offre auprès de la population.

**Considérant** que le montant attribué doit servir à la réalisation d'un projet visant la découverte d'une ou de plusieurs activités sportives ou de plein air pour la population et que ce montant pourrait être appliqué à la mise en place d'un camp de jour durant la relâche scolaire estivale 2017.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de transmettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de projets «Découverte» de Loisir Sport Outaouais.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-022      Vente sous contrôle de justice de la propriété portant le numéro de matricule 5389-37-6765**

---

**Considérant** que la municipalité désire procéder par la vente sous contrôle de justice de la propriété portant le numéro de matricule 5389-37-6765 résultant d'un jugement suite à une demande en justice faite par la municipalité qui détient des droits sur le bien.

**Considérant** qu'un promoteur est intéressé à acquérir la propriété afin de réaliser un projet de développement à cette endroit.

**Par conséquent**, il est proposé par Monsieur le maire Gary Lachapelle et il est résolu de vendre la propriété portant le numéro de matricule 5389-37-6765 sous contrôle de justice et ce conditionnel à ce que le promoteur dépose 120 000.00 \$ en fidécommiss sous le contrôle de la municipalité de Lac-Sainte-Marie avant le 31 janvier 2017.

**Autoriser** Monsieur le maire Gary Lachapelle et Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à mandater un notaire afin de transférer l'immeuble au promoteur et signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette transaction.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-023      Commission d'accès à l'information du Québec**

---

**Considérant** que la Commission d'accès à l'information du Québec a transmis un avis de convocation dans le dossier portant le numéro 1013635-J et que toutes les parties doivent être présentes à l'heure fixée pour l'audience.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de libérer Monsieur Yvon Blanchard et Monsieur Martin Lafrenière pour qu'ils puissent assister à l'audience devant Commission d'accès à l'information du Québec le 10 février 2017, à compter de 10h30, à l'Hôtel Four Points by Sheraton, Frontenac C, 30, rue Laurier, à Gatineau.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-024      États financiers du Club de golf Mont Ste-Marie**

---

**Considérant** que le Club de golf Mont Ste-Marie a été vendu le 31 octobre 2016 et que la municipalité a mandaté la firme comptable de Dignard Éthier CPA Inc. afin de produire les états financiers à cette date.

**Considérant** que le conseil municipal souhaite régler ce dossier et insiste à ce que les membres du Comité de développement économique rencontrent Monsieur Marc Foucault, directeur général du Club de golf Mont Ste-Marie et Madame Tonya Dubach, commis comptable, afin d'obtenir des précisions sur les données financières de 2016.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de fixer une rencontre d'information avec les parties prenantes mentionnées ici-haut afin que le conseil municipal soit informé des états financiers avant de régler et de fermer le dossier de la gestion du Club de golf Mont Ste-Marie.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-025      Demande d'aide financière dans le cadre du  
Programme d'Arbres comestibles 2017**

---

**Considérant** que la municipalité a mis en place un jardin communautaire et un lieu de compostage en 2016, ce dans le cadre du plan d'action de la politique municipale de la famille et des aînés et qu'une dizaine de bacs ont été jardinés durant la saison estivale.

**Considérant** que le projet de Village nourricier a pour but de rassembler les citoyens et citoyennes de tout âge pour s'impliquer à la solidarité et à l'autonomie alimentaire de la communauté.

**Considérant** que le projet village nourricier se penche sur l'enjeu de la société de l'alimentation de proximité qui relance l'importance de la souveraineté alimentaire de notre territoire.

**Considérant** qu'à l'aide du programme Arbres comestibles, nous pourrions purifier l'air, embellir notre voisinage et cultiver des fruits frais ou des noix pour notre communauté à partir des subventions maximales de 4 000.00 \$ et autres ressources disponibles qu'ils offrent pour des projets communautaires qui fournissent aux résidents un accès à des arbres et arbustes porteurs de fruits frais et des noix tout en apportant des changements positifs à l'environnement.

**Par conséquent**, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de soumettre une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'Arbres comestibles 2017 pour la mise en place du projet Village nourricier au sein de notre communauté et d'établir les coûts reliés à la réalisation du projet pour la considération du conseil municipal.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**2017-01-026      Nomination d'une pro-mairesse de la municipalité**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de nommer Madame Françoise Lafrenière à titre de pro-mairesse de la municipalité de Lac-Sainte-Marie, pour la durée de son mandat, à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 jusqu'aux prochaines élections municipales en 2017.

**Retirer** le nom de Madame la conseillère Denise Soucy à titre de signataire aux comptes au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie à la Caisse Populaire de Gracefield.

**Ajouter** le nom de Madame la conseillère Françoise Lafrenière à titre de signataire aux comptes au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie à la Caisse Populaire de Gracefield.

**Maintenir** les signataires actuels aux comptes au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie à la Caisse Populaire de Gracefield dont, notamment Madame l'adjointe aux finances Sylvie Pétrin, Monsieur le directeur général Yvon Blanchard et Monsieur le maire Gary Lachapelle.

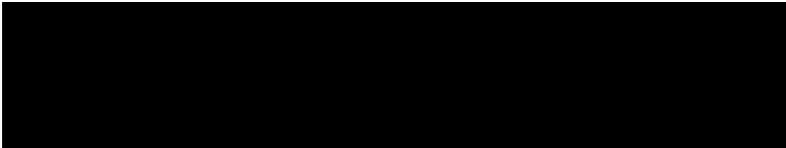
**Siéger** au conseil des maires de la MRC Vallée-de-la-Gatineau en l'absence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Le président demande le vote.

**Pour :** Madame la conseillère Denise Soucy, Madame la conseillère Françoise Lafrenière, Monsieur le conseiller François Lafrenière et Monsieur le maire Gary Lachapelle.

**Contre :** Madame la conseillère Pauline Sauvé, Monsieur le conseiller Gilles Labelle et Monsieur le conseiller Réjean Hardy.

**ADOPTÉE À MAJORITÉ**



---

**2017-01-027      Achat de la carte de membre annuelle à Radio CHGA  
97.3 FM**

---

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'acheter une carte de membre annuelle de la Radio CHGA 97.3 FM au nom de la municipalité de Lac-Sainte-Marie au coût de 35.00 \$ pour l'année 2017.

Le président demande le vote.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**Note au procès-verbal**

---

Les sujets discutés, durant la parole aux contribuables, seront notés par le secrétaire d'assemblée et déposés au dossier de la séance.

---

**2017-01-028      Clôture de la séance**

---

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de clore la séance. La séance est levée à 19h45.

---

Gary Lachapelle, Maire

---

Yvon Blanchard, directeur général  
secrétaire-trésorier